

# ROULLET - ST-ESTÈPHE

Numéro 113 - Mai 2024

## FLASH INFOS MUNICIPALES



### ► ÉLECTIONS EUROPÉENNES : DIMANCHE 9 JUIN 2024 (UN SEUL TOUR)

#### Inscriptions sur les listes électorales

La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le **vendredi 3 mai 2024** minuit auprès de votre mairie (ou **mercredi 1<sup>er</sup> mai** minuit si vous vous inscrivez en ligne).

**Tout citoyen âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur les listes électorales peut voter.**



**Vous ne recevrez pas de nouvelle carte électorale cette année. Si vous n'avez plus votre ancienne carte, une PIÈCE D'IDENTITÉ valide avec photo suffit si vous êtes inscrits sur les listes électorales.**

Seuls les jeunes inscrits suite à leur recensement, et les nouveaux inscrits, recevront une carte électorale début juin.

#### Rappel du lieu des Bureaux de vote :

- Bureaux 1-2-3 : Salle des Fêtes de Roulet (1 place du Champ de Foire).
- Bureau 4 : Cantine de l'école de St-Estèphe (6 rue Jean-Jacques Rousseau).

### ► COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Les cérémonies auront lieu aux monuments aux morts en présence des présidents d'associations d'anciens combattants avec discours et dépôts de gerbes :

- à Saint-Estèphe à 10h00 (café offert) ;
- à Roulet à 11h00 (moment de convivialité à la suite à la Maison pour Tous).



### ► IMPÔTS SUR LES REVENUS 2023 :

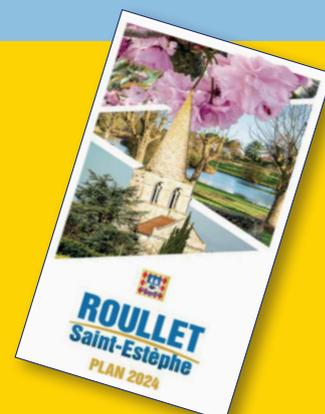


- **Déclaration en ligne** : date d'ouverture du service depuis le 11 avril 2024 et **jusqu'au 23 mai 2024 à 23h59** pour notre département (y compris les non-résidents). Pour déclarer vos revenus simplement, il vous suffira de vous rendre dans votre espace « particulier » sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) et de vous laisser guider.
- **Déclaration papier** (en cas d'impossibilité à la faire en ligne) : **jusqu'au 21 mai 2024 à 23h59**, le cachet de la poste faisant foi. Depuis 2019, l'ensemble des foyers fiscaux ont l'obligation de déclarer en ligne. Néanmoins si vous n'êtes pas en mesure de déclarer vos revenus par Internet, vous pouvez utiliser la déclaration papier.

### ► PLAN COMMUNAL 2024

Le nouveau plan 2024 de la commune est disponible **gratuitement** :

- à la mairie de Roulet,
- au bureau Tabac/Presse/Agence postale,
- à l'aire de camping-cars pour les personnes de passage.



## ► PERMANENCES des élus :

À Saint-Estèphe : vendredi 3 Mai 2024 : Marielle VICARD - 18h00-19h00

À Roulet : le samedi matin de 10h00 à 12h00 à la Mairie

Samedi 11 Mai 2024 : Christian CUISINIER (Travaux-Assainissement-Eaux pluviales)

Samedi 25 Mai 2024 : Bruno CHABOT (Urbanisme-Habitat)

La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 10 Mai 2024.



## ► CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 15 Mai 2024 à 18h30 à la Salle du Conseil (ouvert au public).

### ► PERMANENCE du CONCILIATEUR de JUSTICE : Jeudi 16 Mai 2024.

Monsieur Philippe PECHON reçoit les administrés tous les 2<sup>èmes</sup> jeudis de chaque mois, de 9h à 12h, uniquement sur RDV par mail, à l'adresse suivante : [philippe.pechon@conciliateurdejustice.fr](mailto:philippe.pechon@conciliateurdejustice.fr)

## ► BIBLIOTHÈQUE :

L'informatique est rétabli : enfin un retour à la normale pour le service de prêts et de retours de documents. Ainsi vous pourrez :

- retrouver les quotas d'emprunts d'avant la cyberattaque,
- accéder au site internet [lalpha.org](http://lalpha.org) et à l'application **MaBibli**
- consulter les prêts, prolonger les documents et en réserver,
- accéder à la bibliothèque numérique départementale Sésame via le site [lalpha.org](http://lalpha.org)

Nous vous attendons aux jours et horaires habituels d'ouverture. Ouverte à tous – **Inscription GRATUITE.**

**Rappel de nos horaires :** Mercredi : 15h30 à 17h30 - Vendredi : 17h à 18h30 - Samedi : 10h à 12h.

## ► FRELONS ASIATIQUES : PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS :

Le Conseil Municipal du mardi 9 avril 2024 s'est prononcé à l'unanimité sur le MAINTIEN, pour la période du 01/06/2024 au 30/11/2024, de la participation financière de la commune relative au dispositif portant sur la lutte contre la prolifération du frelon asiatique, pour un montant de 50 % du prix de revient dans la limite d'une dépense totale de 150 € sur présentation d'une facture acquittée d'un désinsectiseur agréé (liste disponible en mairie).

## ► RÉGLEMENTATION SUR LES FEUX EXTÉRIEURS :

Les feux extérieurs de toutes natures sont **STRICTEMENT INTERDITS** sur tout le département de la Charente (en application de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2022, qui vise à protéger les personnes, la faune, la flore et les biens contre les risques d'incendies en plein air). **AUCUNE dérogation ne sera accordée.**

### ► RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT / RAPPEL :

Les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, taille-haies, débroussailleuses, tondeuses etc...) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
  - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
  - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (interdits l'après-midi).
- Les chantiers, publics et privés, sont interdits les dimanches et jours fériés (sauf urgence).



## ► DATES À RETENIR :

- Mercredi 1er mai 2024 : CONCOURS DE PÊCHE À LA TRUITE - Étang des Glamots.
- Mercredi 8 mai 2024 : COMMÉMORATIONS DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945.
- Dimanche 12 mai 2024 : SPECTACLE « L'envol de la Fourmi » par la compagnie « Au fil du vent », organisé par l'association RSE Patrimoine, à la salle des fêtes de Sireuil. Réservation : Effervescentre **05 45 67 84 38**. Renseignements **06 80 41 34 19** - **TARIF LIBRE** - **HORAIRES** : à partir de 3 ans/5 ans : **10h** et 6 ans et plus : **15h**.
- Vendredi 17 mai 2024 : FÊTE DU PRINTEMPS sur la Plaine des Glamots (Programme détaillé dans le bulletin municipal de mai 2024).



**FACEBOOK Ville de Roulet**  
La seule page Facebook officielle de la commune de Roulet-St-Estèphe  
**N'hésitez pas à consulter et à vous abonner à la page Facebook de la ville !**

